



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

# Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile NORD

calendrier 2011 mis à jour le 07/09/2010

## Arrêté du 9 février 2006 relatif aux examens PPL/A, PPL/H et examens différentiels PPL/A et PPL/H

Art 3 : le candidat peut se présenter aux épreuves à l'occasion de sessions différentes. Toutefois, s'agissant d'un examen unique, toutes les épreuves sont passées dans le même centre ayant en charge le dossier du candidat.

## Arrêté du 27 juillet 2006 relatif aux examens théoriques PPL/A et différentiel PPL/A

Annexe 1 - Appendice 1 au FCL 1.130 et 1.135 § 5 - réussites aux théoriques

## Arrêté du 9 avril 2003 relatif à l'examen F/A

Art 2 - § III : l'examen théorique porte sur le programme de connaissance de l'examen PPL/A. Il est présenté en candidat libre avec un taux réussite aux épreuves de 90 %

## Arrêté du 24 février 2005 relatif à l'examen F/A

Art 2. - après obtention du certificat théorique, le candidat dispose de 24 mois pour commencer une formation approuvée en vue de l'obtention d'une qualification d'instructeur avion



**Ne concerne que les examens passés en Région Parisienne.** Toute inscription est subordonnée au paiement d'une redevance

Adressez vos courriers à : **Direction de l'Aviation civile Nord- Orly Sud 108 - 94396 Orly Aéroport Cedex**

adresse de notre site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/DAC-Nord,10060.html>

EXAMENS	trimestre 1			trimestre 2			trimestre 3			trimestre 4			N° tél 01 69 57 74 62
	janv	fév	mars	avr**	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	
PPLA	19	23		8		1	27		14	26		7	les inscriptions aux examens PPL se font par l'intermédiaire de l'organisme de formation du candidat
dif PPL/A	19	23		8		1	27		14	26		7	
PPL/H	19	23		8		1	27		14	26		7	
dif PPL/H	19	23		8		1	27		14	26		7	
F/A			30							12*			<b>**Attention la session d'avril est un vendredi</b>
ULM I ULM	19	23		8		1	27		14	26		7	
BB	19	23		8		1	27		14	26		7	
Clôture des inscriptions	18 déc 10	24-janv	09-mars	28-févr		26-avr	20-juin		08-août	21 sep* 23 sep		02-nov	

Utilisez les documents d'inscriptions et redevances disponibles sur notre site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/DAC-Nord,10060.html>